



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

6^{ème} séance de l'année
Lundi 25 octobre 2021

Sous la présidence
de Monsieur Harry DURIMEL
Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

Convocation adressée aux élus
Le 19 octobre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS

Harry DURIMEL
Tania GALVANI
François PELLECUER
Corinne DIAKOK-EDINVAL
Cécile BOUCAUD
Philippe RIBERE
Marie-Hélène SALOMON
Rosette BONNETO
Georges BREDENT
Dominique DOLMARE
Badi FADDOUL
Alain SOREZE

PRESENTS

Madly PAULIN-GARGAR
Bruno FANFANT
Jean-Marc SOUKAÏ
Alex AUCAGOS
Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE
Evelyne DEMOCRITE
Mehdi KEITA
Loïc MARTOL
Marie-Eugène TROBO-THOMASEAU

ABSENTS

Henri ANGELIQUE
(Proc à B. FANFANT)
Jimmy LOUIS
(Proc à G. BREDENT)
Yann NANETTE
(Proc à C. BOUCAUD)
Marie-Andrée MANDIL
(Proc à M-H SALOMON)
Myriame LACROSSE
(Proc à C. DIAKOK)
Michèle ROBIN-CLERC
(Proc à A. SOREZE)
Danita LEBRERE
Jacques BANGOU
(Proc à E. DEMOCRITE)
Sandra ENJARIC
Jean-Charles SAGET
Claude BARFLEUR
Monique DECASTEL
(Procuration à M. KEITA)

MISE EN PLACE DE L'ORGANIGRAMME

DELIBERATION PORTANT CREATION DE POSTES

RF
Guadeloupe

MISE EN PLACE DE L'ORGANIGRAMME
DELIBERATION PORTANT CREATION DE POSTES

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment en son article 34 et 3-3,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 avril 2021 validant le nouvel organigramme de la ville,

Considérant le dernier tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 19 décembre 2019,

Considérant la nécessité de créer trente-six (36) emplois en raison de la mise en place du nouvel organigramme fonctionnel de la ville,

Entendu le rapport du maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

A la majorité des suffrages exprimés et quatre (4) voix contre :

Mme Evelyne DEMOCRITE, Mme Monique DECASTEL, M. Mehdi KEITA,
M. Loïc MARTOL

Article 1 : D'approuver la création des postes à temps complet suivants afin de mettre en adéquation les besoins inhérents au nouvel organigramme avec les postes existants :

Filière administrative :

- 8 postes d'attachés principaux territoriaux (Cat. A),
- 7 postes d'attachés territoriaux (Cat. A),
- 6 postes de rédacteurs territoriaux (Cat. B),
- 3 postes de rédacteurs territoriaux principaux de 2^{ème} classe (Cat. B),

Filière technique :

- 4 postes d'ingénieurs principaux territoriaux (Cat. A),
- 4 postes d'ingénieurs territoriaux (Cat. A),
- 2 postes de techniciens territoriaux principaux de 1^{ère} classe (Cat. B),
- 2 postes de techniciens territoriaux (Cat. B),

Article 2 : Les dispositions de la présente délibération, prendront effet après transmission au service de l'Etat.

Article 3 : D'inscrire au budget les crédits correspondants.

RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 09/11/2021
971-219711207-AU_069_2021-AU

Article 4 : Le Maire et, sous son autorité, les services municipaux sont chargés de la transmission au contrôle de légalité et de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe dans un délai de deux mois (2) à compter de la date de sa notification ou d'entrée en vigueur.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-préfecture
le :
et publication ou notification
du :


Pointe-à-Pitre, le 25 octobre 2021
Le Maire,
Harry DURIMEL

RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 09/11/2021
971-219711207-AU_069_2021-AU